



GUICHET UNIQUE DES PROGRÈS MAIS BEAUCOUP RESTE À FAIRE

LES REPRÉSENTANTS CFDT DE L'INPI, L'INSEE, DES CMA, DES CCI, DE LA DGFIP ONT À NOUVEAU RENCONTRÉ LE MARDI 4 JUILLET M. ETIENNE FLORET, CONSEILLER NUMÉRIQUE, INNOVATION ET PME DE M. BRUNO LE MAIRE, QUI SUPERVISE LA MISE EN ŒUVRE DU GUICHET UNIQUE, AINSI QUE M XAVIER MERLIN, CHEF DE LA MISSION INTERMINISTÉRIELLE EN CHARGE DE CE PROJET.

Depuis des mois, vos représentants **CFDT** se battent pour obtenir des mesures fortes destinées à rétablir des conditions de travail normales pour les agents et parvenir à un bon fonctionnement du guichet unique.

DES DEMANDES SATISFAITES

A cette occasion, le Conseiller a précisé que la **CFDT** avait été entendue dans sa demande de report de la date au 1er janvier 2024 où le guichet unique sera rendu obligatoire. De même, une nouvelle gouvernance sera mise en place, à savoir un comité utilisateurs destiné à participer aux évolutions informatiques et à remonter les défaillances identifiées.

Comme demandé depuis longtemps par la **CFDT**, la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM) va également apporter son expertise et son appui pour fiabiliser le guichet unique.

Toutes ces initiatives vont dans le bon sens, cependant des points d'inquiétudes demeurent et devront être résolus avant le 1er janvier 2024.

DE NOUVELLES PROPOSITIONS

La **CFDT** a souligné l'importance de la présence des chambres consulaires tous les comités qui seront mis en place, car ces dernières sont les représentantes des entreprises et ont la charge de l'accompagnement d'une grande partie des usagers du Guichet unique de Formalité des Entreprises (GFE).

Il est nécessaire de construire un pilotage opérationnel transverse des parties prenantes au plus près des problématiques de terrain. La **CFDT** a demandé la mise en place de réunions régionales trimestrielles des opérateurs exclusivement destinées à traiter les difficultés techniques et à faciliter la coopération entre les services.

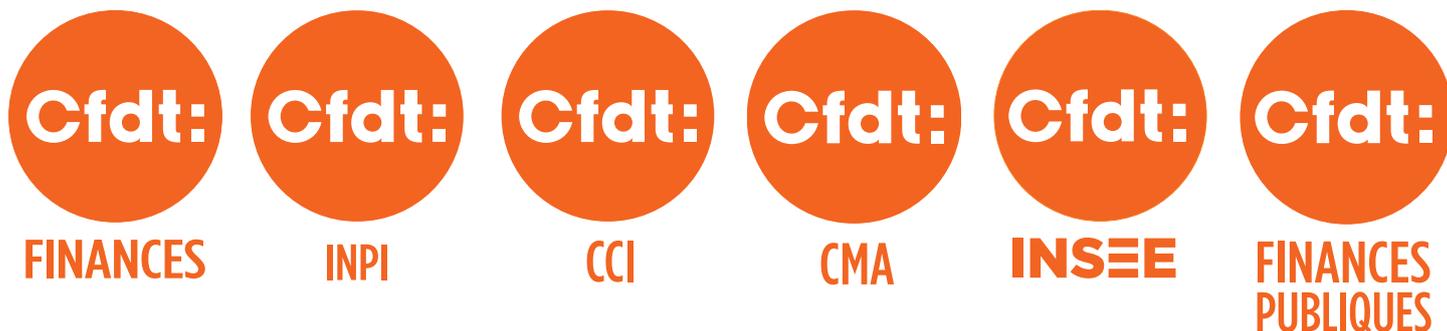
Les six mois qui restent devront être également mis à profit pour finaliser les développements informatiques et s'assurer qu'au niveau de chaque organisme partie prenante du guichet unique les moyens sont bien en place pour assurer cette mission dans de bonnes conditions de travail.

Une attention particulière devra être portée à l'accompagnement des publics éloignés du numérique ou rencontrant des difficultés pour formaliser leurs requêtes administratives. La procédure qu'ils devront utiliser devra être clairement définie, adaptée à leurs réels besoins, connue de tous. Elle devra être opérée avec des moyens techniques et humains conformes aux exigences de qualité de service public et de conditions de travail des agents.



Enfin, même si le GFE parvient à être opérationnel sur l'essentiel du spectre au 1er janvier 2024, il faudra néanmoins maintenir existante une procédure de secours qu'il convient de définir avant que le guichet unique ne soit rendu obligatoire.

Tous ces points font l'objet d'un suivi de la part de la **CFDT**, qui sera amenée à revoir le Conseiller mi-septembre.



CONTACTS

CFDT Finances : damien.leroux@syndicats.finances.gouv.fr

CFDT INPI : jchateau@inpi.fr

CFDT CCI - Chambres de Commerce et d'Industrie : dutel.laurence.cfdt.cci@gmail.com

CFDT CMA - Chambres des Métiers et de l'Artisanat : wolek.caro@orange.fr

CFDT INSEE : prisca.blancard@insee.fr

CFDT Finances publiques : michael.saint-andre@finances.cfdt.fr